



Violet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



13067864

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 22 MAR. 2013

Pr le Greffier,
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/05/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0464.022.264

Dénomination

(en entier) : **DISESM**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Bajart Binamé, 1 à 5170 Bois de Villers

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nominations, démissions d'administrateurs et administrateurs délégués.

EXTRAIT DU PVAGE 25/03/2013

Première résolution :

L'assemblée prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur présentée par :

- Madame Nathalie SEVILLA RIVAS domiciliée Rue Neuve 3 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre.
- La S.A. ALBAS, représentée par son représentant permanent Mme SEVILLA RIVAS Nathalie.
- Madame Olga GUILLON Y PARAMIO domiciliée Rue René Declercq 86 à 1150 Woluwe-saint-Pierre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution :

L'assemblée désigne comme nouveaux administrateurs :

- La S.A. ALBAS, représentée par son représentant permanent, M. Panagiotis VALASSIS, domicilié à 6032 Mont sur Marchienne, Rue Bonne Alliance 19.
- Monsieur Panagiotis VALASSIS, domicilié à 6032 Mont sur Marchienne, Rue Bonne Alliance 19.

Leur mandat prend effet à dater de ce jour et est attribué pour une durée de six ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait du PV CA du 25/03/2013

Décision :

Le conseil décide de déléguer au profit de M. Panagiotis VALASSIS la gestion journalière de la société, en lieu et place de Mme Nathalie SEVILLA RIVAS, avec tous pouvoirs en matière de gestion journalière et de représentation de la société dans le cadre de cette gestion conformément aux statuts.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société sera valablement engagée, par la simple signature de M. Panagiotis VALASSIS.

Agissant dans ce cadre, l'administrateur délégué n'aura pas à justifier d'une quelconque autorisation spéciale au préalable.

Décision2

Le conseil décide à l'unanimité, conformément aux statuts, la nomination aux fonctions de mandataire spécial Monsieur Jean Callens, domicilié à 7530 GAURAIN-RAMECROIX, rue de Canger 16 C.

Mentionner sur la dernière page du Violet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/05/2013 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Il est investi des pouvoirs suivants :

- Négocier et signer tous contrats d'emploi ou contrats de travail quelconques, ainsi que tous documents relatifs au licenciement de tous travailleurs ou employés, et en général faire le nécessaire en ce qui concerne les modifications à apporter au statut social des personnes travaillant dans l'entreprise

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.
Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des voix.

Panagiotis VALASSIS.
Administrateur-délégué.